

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. EUG. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur CHARLES-THÉOTIME-ONÉSIME BAUDELET, particulier, à Gognies-Chaussée.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Théotime-Onésime Baudalet, particulier, à Gognies-Chaussée, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Valenciennes, habite la Belgique depuis 1803, y a épousé une Belge, dont il a plusieurs enfants, est fortuné et jouit d'une excellente réputation.

Tous les avis sont très favorables à sa demande et l'on y fait remarquer que, si, aux termes de l'art. 133 de la Constitution, il eût fait la déclaration dans le délai prescrit, il n'aurait pas dû faire cette demande.

Le rapporteur,
EUG. DE SMET.

Le vice-président,
DU BUS aîné.